Département de TARN-ET-GARONNE

MAIRIE de VAZERAC

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
du jeudi 20 mars

Le 20 mars 2025 à 20 h 30 mn le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle Quercy, sous la présidence de M. Christian LESTRADE, Maire.

Date d'affichage : 07/03/2025 **Date de convocation** : 07/03/2025

Nombre de conseillers : **14.** Nombres de présents : **9** Nombre de votants : **12.**

Présents : Mmes ABADENS Emilie, ALRIC Françoise, COMBRET Marie-Chantal, GUTHMULLER Anne, MM. DANEL Sébastien, DAUCH Patrick, LESTRADE Christian, PLAZEN Régis, RIVIERE Gérard.

Absents représentés : MATHIEU Patricia procuration à DAUCH Patrick, BOROTA Sophia procuration à PLAZEN Régis, BONNET Philippe procuration à RIVIERE Gérard

Absents : BELY Laure, BERGOGLIO Irène

A été élu secrétaire **:** Mr DAUCH Patrick.

Le Procès-verbal de la dernière réunion est lu et adopté.

1. Délibération COMPTE ADMINISTRATIF 2024– BUDGET COMMUNE

L'assemblée réunie sous la présidence de M. DAUCH Patrick, 1èr adjoint, délibérant sur le compte administratif du budget principal de la commune pour l'exercice 2024 dressé par M. LESTRADE Christian, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré et après que M. LESTRADE, se soit retiré avant le vote de l'assemblée :

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Investissement :		
Dépenses	Prévu	740 051.23
	Réalisé	403 808.98
	Reste à réaliser	12300
Recettes	Prévu	740 899.23
	Réalisé	450 680.69
	Reste à réaliser	2 354.00
Fonctionnement :		
Dépenses	Prévu	1 253 355.00
	Réalisé	662 509.32
	Reste à réaliser	0.00

Recettes	Prévu	1 252 507.00
	Réalisé	1 287 879.07
	Reste à réaliser	0.00
Résultat de clôture de l'exercice :		
Investissement		46 871.71
Fonctionnement		625 369.75
Résultat global		672 241.46

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
4. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;
5. **Approuve le Compte Administratif 2024. A l'unanimité .**

2- Délibération approbation du Compte de gestion budget commune exercice 2024

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2024.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les dépenses et les recettes sont conformes aux écritures de sa comptabilité.

- ✓ Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- ✓ Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- ✓ Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2024 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

3- Délibération AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT EXERCICE 2024– BUDGET COMMUNE

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence du Maire, Christian LESTRADE, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2024 le 20/03/2025

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2024

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	**163 353,77**
- un excédent reporté de :	**462 015,98**
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	**625 369,75**
- un excédent d'investissement de :	**46 871,71**
- un déficit des restes à réaliser de :	**9 946,00**
Soit un excédent de financement de :	**36 925,71**

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2024 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2024 : EXCÉDENT	**625 369,75**
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	**0,00**
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	**625 369,75**
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT	**46 871,71**

4- Délibération **COMPTE ADMINISTRATIF 2024– BUDGET annexe ASSAINISSEMENT**

L'assemblée réunie sous la présidence de M. DAUCH Patrick, 1èr adjoint, délibérant sur le compte administratif du budget annexe Assainissement pour l'exercice 2024 dressé par M. LESTRADE Christian, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré et après que M. LESTRADE, se soit retiré avant le vote de l'assemblée :

6. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Investissement :		
Dépenses	Prévu	82 156.00
	Réalisé	4 116.64
	Reste à réaliser	0.00

Recettes	Prévu	82 156.00
	Réalisé	82 156.41
	Reste à réaliser	0.00
Fonctionnement :		
Dépenses	Prévu	19 407.12
	Réalisé	17 451.79
	Reste à réaliser	0.00
Recettes	Prévu	19 407.12
	Réalisé	19 801.29
	Reste à réaliser	0.00
Résultat de clôture de l'exercice :		
Investissement		78 039.77
Fonctionnement		2 349.50
Résultat global		80 389.27

7. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
8. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
9. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;
10. **Approuve le Compte Administratif 2024. à l'unanimité .**

5- Délibération APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2024 BUDGET ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal :

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2024.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses

écritures.

Considérant que les dépenses et les recettes sont conformes aux écritures de sa comptabilité.

- ✓ Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- ✓ Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- ✓ Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2024 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

6- Délibération AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT EXERCICE 2024– BUDGET ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence du Maire, Christian LESTRADE, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2024 le 20/03/2025

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2024

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un déficit de fonctionnement de :	**3 516,62**
- un excédent reporté de :	**5 866,12**
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	**2 349,50**
- un excédent d'investissement de :	**78 039,77**
- un déficit des restes à réaliser de :	**0,00**
Soit un excédent de financement de :	**78 039,77**

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2024 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2024 : EXCÉDENT	**2 349,50**
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	**0,00**
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	**2 349,50**
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT	**78 039,77**

7- Délibération compte administratif 2024- budget Bar-Restaurant

L'assemblée réunie sous la présidence de M. DAUCH Patrick, 1èr adjoint, délibérant sur le compte administratif du budget annexe Bar-Restaurant pour l'exercice 2024 dressé par M. LESTRADE Christian, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré et après que M. LESTRADE, se soit retiré avant le vote de l'assemblée :

11. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Investissement :		
Dépenses	Prévu	85 755.00

	Réalisé	4 327.30
	Reste à réaliser	7 000
Recettes	Prévu	85 755.00
	Réalisé	0.00
	Reste à réaliser	0.00
Fonctionnement :		
Dépenses	Prévu	29 893.41
	Réalisé	3 877.40
	Reste à réaliser	0.00
Recettes	Prévu	29 893.41
	Réalisé	27 553.41
	Reste à réaliser	0.00
Résultat de clôture de l'exercice :		
Investissement		-4 327.30
Fonctionnement		23 676.01
Résultat global		19 348.71

12. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
13. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
14. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;
15. **Approuve le Compte Administratif 2024. A l'unanimité.**

8- Délibération Approbation du compte de gestion exercice 2024 budget Bar-restaurant

Le Conseil Municipal :

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2024.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les dépenses et les recettes sont conformes aux écritures de sa comptabilité.

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2024 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.
Vote unanimité

9- Délibération AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT EXERCICE 2024– BUDGET BAR-RESTAURANT

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence du Maire, Christian LESTRADE, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2024 le 20/03/2025

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2024

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	3 142,60
- un excédent reporté de :	20 533,41
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	23 676,01
- un déficit d'investissement de :	4 327,30
- un déficit des restes à réaliser de :	7 000,00
Soit un besoin de financement de :	11 327,30

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2024 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2024 : EXCÉDENT	23 676,01
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	11 327,30
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	12 348,71
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT	4 327,30

10- COMPTE ADMINISTRATIF 2024– BUDGET annexe LOCAUX COMMERCIAUX

L'assemblée réunie sous la présidence de M. DAUCH Patrick, 1èr adjoint, délibérant sur le compte administratif du budget annexe Locaux commerciaux pour l'exercice 2024 dressé par M. LESTRADE Christian, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré et après que M. LESTRADE, se soit retiré avant le vote de l'assemblée :

16. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Investissement :		
Dépenses	Prévu	70 499.44
	Réalisé	67 407.39

	Reste à réaliser	0.00
Recettes	Prévu	70 499.44
	Réalisé	9 831.58
	Reste à réaliser	53 674.84
Fonctionnement :		
Dépenses	Prévu	7 220.00
	Réalisé	0.00
	Reste à réaliser	0.00
Recettes	Prévu	7 220.00
	Réalisé	5 519.21
	Reste à réaliser	0.00
Résultat de clôture de l'exercice :		
Investissement		-57 575.81
Fonctionnement		5 519.21
Résultat global		-52 056.60

17. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
18. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
19. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;
20. **Approuve le Compte Administratif 2024. A l'unanimité.**

11- <u>Délibération approbation du compte de gestion exercice 2024 budget locaux commerciaux</u>

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2024.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous

les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les dépenses et les recettes sont conformes aux écritures de sa comptabilité.

- ✓ Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- ✓ Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- ✓ Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2024 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

12- Délibération AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT EXERCICE 2024– BUDGET locaux commerciaux

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence du Maire, Christian LESTRADE, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2024 le 20/03/2025

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2024

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	**5 519,21**
- un déficit reporté de :	**0,00**
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	**5 519,21**
- un déficit d'investissement de :	**57 575,81**
- un excédent des restes à réaliser de :	**53 674,84**
Soit un besoin de financement de :	**3 900,97**

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2024 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2024 : EXCÉDENT	**5 519,21**
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	**3 900,97**
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	**1 618,24**
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT	**57 575,81**

13- Délibération COMPTE ADMINISTRATIF 2023– BUDGET annexe Lotissement le Tucol

L'assemblée réunie sous la présidence de M. DAUCH Patrick, 1èr adjoint, délibérant sur le compte administratif du budget annexe lotissement Le Tucol pour l'exercice 2024 dressé par M. LESTRADE Christian, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré et après que M. LESTRADE, se soit retiré avant le vote de l'assemblée :

21. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Investissement :		
Dépenses	Prévu	194 859.50
	Réalisé	0.00

	Reste à réaliser	0.00
Recettes	Prévu	194 859.50
	Réalisé	107 381.76
	Reste à réaliser	0.00
Fonctionnement :		
Dépenses	Prévu	121 875.97
	Réalisé	34 388.23
	Reste à réaliser	0.00
Recettes	Prévu	121 875.97
	Réalisé	0.05
	Reste à réaliser	0.00
Résultat de clôture de l'exercice :		
Investissement		107 381.76
Fonctionnement		-34 388.18
Résultat global		72 993.58

22. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
23. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
24. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;
25. **Approuve le Compte Administratif 2024. A l'unanimité .**

14- Délibération approbation du compte de gestion de l'exercice 2024 budget lotissement Le Tucol

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2024.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les dépenses et les recettes sont conformes aux écritures de sa comptabilité.

- ✓ Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- ✓ Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- ✓ Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2024 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme. Au registre sont les signatures.

15- Délibération AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT EXERCICE 2024– BUDGET lotissement Tucol

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence du Maire, Christian LESTRADE, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2024 le 20/03/2025

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2024

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	**0,05**
- un déficit reporté de :	**34 388,23**
Soit un déficit de fonctionnement cumulé de :	**34 388,18**
- un excédent d'investissement de :	**107 381,76**
- un déficit des restes à réaliser de :	**0,00**
Soit un excédent de financement de :	**107 381,76**

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2024 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2024 : DÉFICIT	**34 388,18**
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	**0,00**
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	**34 388,18**
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT	**107 381,76**

Questions diverses :

Le projet d'agrandissement du restaurant LA GRANGE, est à l'étude.

Une personne serait interréssée pour reprendre le local dépôt de pain du village. Elle doit présenter son projet prochainement, à suivre.

La séance est levée à 22h45